

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 octobre 2008  
(convocation du 22 septembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Murielle, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cptre de 12 h 00)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cptre de 12 h 00)  
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)  
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cptre de 12 h 00)  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cptre de 9 h 50)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réseaux de solidarité - Association Gironde Initiative - Programme d'actions  
2008 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -  
Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Parmi les associations qui assurent sur le territoire de l'agglomération, une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises grâce à la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entreprenariat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté, figure l'association Gironde Initiative.

Créée en 2000 comme plate-forme d'initiative locale, Gironde initiative a un triple objectif :

- accompagner le futur entrepreneur afin de finaliser son projet,
- renforcer ses fonds propres par l'attribution de prêts d'honneur et l'obtention de concours bancaires,
- parrainer le créateur dans ses premières années d'activité.

Ainsi, celle-ci est amenée à mobiliser des fonds publics, semi-publics ou privés pour la mise en œuvre de prêts personnels ou de prêts d'honneur.

Le partenariat initié en 2003 avec ce type d'association, permet à notre établissement public de participer à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises, du fait qu'elle participe, avec d'autres, au maillage et à l'offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs, soit par :

- le financement social,
- l'action en co-financement,
- l'aide à la faisabilité et la concrétisation de projets.

Depuis sa création, cette association a mobilisé un total de prêts d'honneur d'un montant de 1 471 698 €. Elle a permis la création ou la reprise d'activités de 416 petites ou très petites entreprises sur la Gironde, représentant plus de 830 emplois. Le montant du prêt d'honneur moyen est 6 470 €, représentant 15% du financement des entreprises aidées.

Pour la seule année 2007, elle a, sur le territoire de la Communauté Urbaine, accordé 107 prêts d'honneur représentant 691 400 €.

Le plan de financement moyen des entreprises est de 50 029 €, pour un effectif moyen créé de 2 emplois par projet. Toutes les entreprises bénéficient d'un parrainage, et par ailleurs, l'association organise des sessions de formations thématiques en direction des entreprises (lire et comprendre les documents comptables, comment fidéliser sa clientèle, etc....).

Le taux de pérennité des entreprises ainsi suivies est 80% à 5 ans et de 90% en général.

Compte tenu de l'évolution du nombre de créations/reprises d'entreprises, et devant l'accroissement du nombre de demandes, Gironde Initiative va renforcer en 2008 ses actions en faveur d'une part, de la reprise d'entreprises en lien avec le dispositif Aquitaine Transmission mis en place par le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Chambres consulaires qui permet l'octroi des prêts d'honneur pouvant aller jusqu'à 15 000 €, et, d'autre part, en faveur de l'accompagnement des sites de mutation économique. Ainsi, l'association prévoit d'accorder, en 2008, 150 prêts d'honneur pour un montant de 700 000 € sur ses fonds propres, de développer le nombre de reprises d'entreprises. Egalement, Gironde Initiative s'emploiera à conforter la consolidation des taux de pérennité des entreprises et le maintien d'un effet de levier sur les financements bancaires.

La Communauté Urbaine est sollicitée pour reconduire son soutien financier à hauteur de 10 000 € au budget 2008 de l'association qui s'élève à 171 500 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Petit équipement/fournitures	1 800	Prestations de services	25 000
Loyers	11 700	CG 33	60 000
Documentation	6 880	CUB	10 000
Charges personnel	128 300	Fonds européens	25 000
Frais divers	19 780	CNASEA	17 000
Dotations aux amortissements	3 040	Chambres consulaires	16 700
		Cotisations	7 000
		FEDER	3 800
		Produits financiers et de gestion	7 000
<b>TOTAL</b>	<b>171 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>171 500</b>

Au regard du programme d'actions et du budget prévisionnel présentés par Gironde Initiative pour l'année 2008, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000€ au bénéfice de l'association Gironde Initiative dans le cadre de son budget prévisionnel 2008 d'un montant de 171 500 €,
- **AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée prévoyant les conditions de versement de la subvention communautaire.

Le montant de la subvention sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. MAURRAS ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président.,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 NOVEMBRE 2008**

**PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2008**

**JEAN-CHARLES BRON**